

Compte-rendu de la réunion n°1

du

19/09/2018

Présents

M. Michel HERGAT	Vice-Président de la CCCE et maire d'Entrange	CCCE
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA	Membre de la Commission Environnement et maire de Fixem	CCCE
Mme Sandrine TEITGEN	Membre de la Commission Environnement et conseiller communautaire de la commune de Rodemack	CCCE
M. Guy KREMER	Maire de Boust	CCCE
M. Justin CONRADT	Maire de Breistroff-la-Grande	CCCE
Mme Rachel ZIROVNIK	Maire de Mondorff et Vice-Présidente du CD57	CCCE/CD57
M. André WELTER	Adjoint au maire de Puttelange-les-Thionville	CCCE
M. Gérard GUERDER	Vice-Président de la CCCE et maire de Rodemack	CCCE
M. Olivier HAUDOT	Directeur Général des Services	CCCE
M. Pascal MULLER	Directeur Général des Services Techniques	CCCE
Mme Stephanie KIS	Conseillère régionale	Région Grand Est
M. Jacques STASSER	Chargé de mission Transition Ecologique	DDT57
M. Denis HAMMAN	Gérant	OTELIO
Mme Karine QUIGNARD	Chef de projet	OTELIO
M. Didier MEYER	Directeur Commercial	Engie Cofely
Mme Aurélie CHOLLE	Interlocutrice Privilégiée Collectivités Locales	ENEDIS
M. Benoît OSTER	Directeur Moselle	ENEDIS
Mme Sophie WIATRACK	Directrice Territoriale	GRDF
M. Patrick KRENC	Directeur Territorial	GRDF

Excusés

M. Michel PAQUET	Président de la CCCE et maire de Zoufftgen	CCCE
M. Edouard CLEMENT	Membre de la Commission Environnement et conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande	CCCE
M. Maurice LORENTZ	Membre de la Commission Environnement et maire de Volmerange-les Mines	CCCE

Mme Viviane WINTERRATH	Vice-Présidente de la CCCE et maire de Basse- Rentgen	CCCE
M. Patrick BAILY	Vice-Président de la CCCE et maire d'Escherange	CCCE
M. Daniel DUBUISSON	Maire de Hagen	CCCE
M. Benoit STEINMETZ	Maire de Roussy-le-Village	CCCE
M. Éric THILL	Responsable du service Environnement	CCCE

Ordre du jour

– Réunion de démarrage

Pièces jointes

–

Prochaine réunion

/

à

**à la Maison
communautaire**

Fait à Illkirch, le 20 septembre 2018
Mme Karine QUIGNARD



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CATTENOM ET ENVIRONS

RÉUNION DE DÉMARRAGE



otelio
ingénierie du développement durable

MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018

VOS INTERLOCUTEURS ET LEURS COORDONNÉES



M. DENIS HAMMAN
GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ OTÉLIO
INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

Ligne directe : 03 89 29 39 99
 Portable : 06 85 76 16 43
 E-mail : denis.hamman@otelio.fr



MME KARINE QUIGNARD,
INGÉNIEUR ÉNERGÉTIQUE
RESPONSABLE D'ÉTUDES URBANISME DURABLE

Ligne directe : 03 88 67 55 27
 Portable : 06 84 49 06 46
 E-mail : karine.quignard@otelio.fr

- **ÉPUISEMENT ET CONCENTRATION DES RESSOURCES EN ÉNERGIES FOSSILES**
 - Les réserves d'énergie prouvées (860 GTEP) seront épuisées en 2050,
 - les réserves ultimes (4000 GTEP) le seraient en 2100...
 - **Pétrole** : 63% des ressources pétrole au Moyen Orient
 - **Gaz** : 34 % au Moyen Orient, 39% ex URSS

- **LES CONSÉQUENCES**
augmentation des coûts,
problèmes économiques,
tensions internationales ...

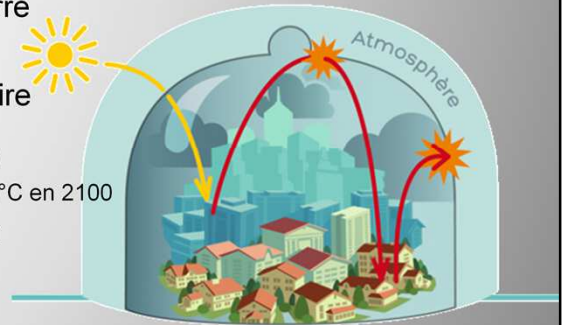


▪ **LES CONTRAINTES CLIMATIQUES**

L'activité humaine participe au réchauffement climatique via les émissions importantes de gaz à effet de serre

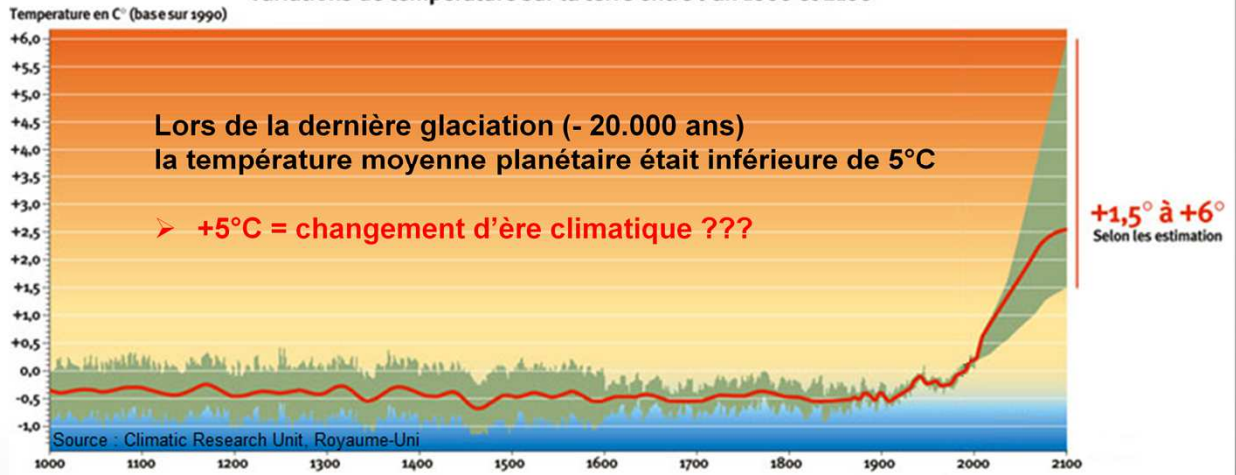
➤ **LES CONSÉQUENCES (DONNÉES GIEC)**

- Progression de la température moyenne planétaire
 - En France, le nombre de journées estivales ($T > 25^{\circ}\text{C}$) a augmenté de manière significative sur la période 1950-2010
 - Certains scénarios prévoient une augmentation de + 1,5 à + 6°C en 2100
- Accélération du taux d'élévation du niveau marin
- Perturbation des grands équilibres écologiques



■ LES CONTRAINTES CLIMATIQUES

Variations de température sur la terre entre l'an 1000 et 2100



▪ **LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE EN ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**

- L'océan absorbe annuellement 3 milliards de tonnes de Carbone
- Base de population mondiale de 6 à 7 milliards d'habitants
- Condition d'équilibre = **0,5 t C/an /personne soit 1,8 t CO₂**

➤ **LES CONSÉQUENCES**

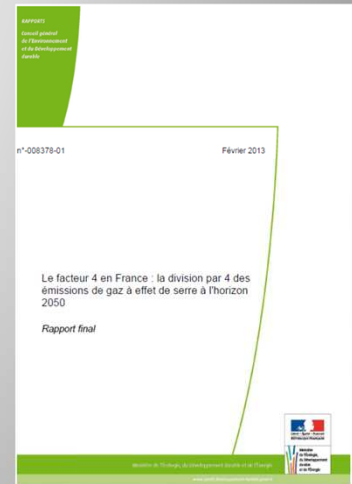
Diviser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

- par 4 pour la France,
- Par 12 pour les USA, par 0,5 pour la chine ...

➤ **OBJECTIF AFFICHÉ EN FRANCE: « FACTEUR 4 »**

Diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050

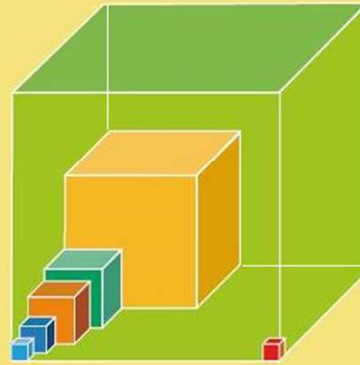
Pour mémoire : engagement National pris en 2003



▪ **C'EST POSSIBLE !!!**

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, UNE RÉALITÉ

Le potentiel physique des énergies renouvelables



- Consommation globale d'énergie primaire actuelle (CGEP)
- Radiation solaire (continents) (1800 x CGEP)
- Energie éolienne (200 x CGEP)
- Biomasse (20 x CGEP)
- Energie géothermique (10 x CGEP)
- Energie thermique des mers et énergie marémotrice (2 x CGEP)
- Energie hydroélectrique (1 x CGEP)

Source: Nitsch, F. (2007): Technologische und energiewirtschaftliche Perspektiven erneuerbarer Energien. Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt.



▪ **LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
POUR LA CROISSANCE VERTE DU 17
AOUT 2015**

- Fixe des objectifs nationaux
- La mise en place des PCAET est confiée au EPCI de plus de 20 000 habitants
- Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans
- Échéance: avant le 31 décembre 2018



-40% d'émissions
de gaz à effet de serre
en 2030 par rapport
à 1990



-30% de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport
à 2012



Porter la part des énergies
renouvelables à **32%** de
la consommation finale
d'énergie en 2030 et à
40% de la production
d'électricité



Réduire la consommation
énergétique finale
de **50% en 2050**
par rapport à 2012

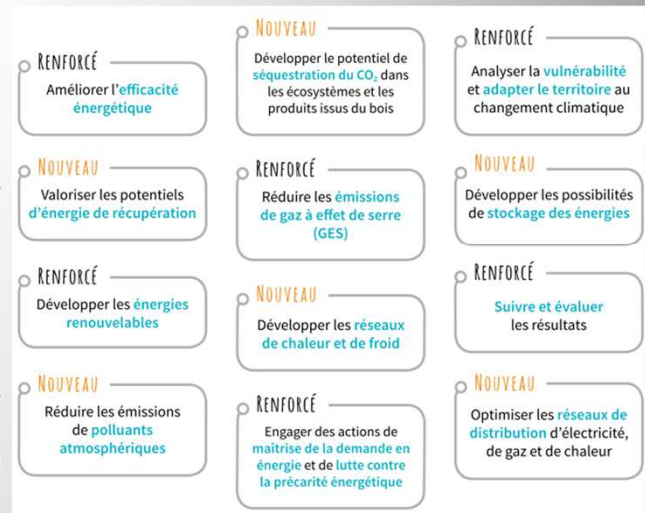


-50% de déchets
mis en décharge
à l'horizon 2025



Diversifier la production
d'électricité et baisser
à **50%** la part du nucléaire
à l'horizon 2025

- **POUR LA COLLECTIVITÉ**
 - Allègement des dépenses
 - Nouvelles ressources financières
 - Reconnaissance de l'exemplarité
- **POUR LES HABITANTS**
 - Réduction des charges d'énergie des ménages et amélioration du confort
 - Bénéfice santé
 - Meilleure qualité de vie
- **POUR LE TERRITOIRE**
 - Meilleure maîtrise énergétique
 - Vers une dynamique de l'économie locale et de l'emploi
 - Un territoire moins vulnérable au changement climatique
 - Un territoire plus attractif



- Allègement des dépenses : optimisation budgétaire, réduction de la facture énergétique
- Nouvelles ressources financières : par l'exploitation des énergies renouvelables
- Réduction des charges d'énergie des ménages et amélioration du confort : lutte contre la précarité énergétique, rénovation de l'habitat
- Bénéfice santé : amélioration de la qualité de l'aire, diminution de l'exposition au bruit
- Meilleure qualité de vie : végétalisation des espaces urbains, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique
- Meilleure maîtrise énergétique : en soutenant les énergies renouvelables et en exploitant les ressources locales
- Vers une dynamique de l'économie locale et de l'emploi : création d'emploi non délocalisables
- Un territoire moins vulnérable au changement climatique : anticipation des impacts sur les activités économiques, adaptation des aménagements et équipements
- Un territoire plus attractif : valorisation de l'image globale du territoire

Plan

- Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Climat

- Le PCAET a pour objectifs de réduire les émissions de GES du territoire et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Air

- Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule).

Energie

- L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

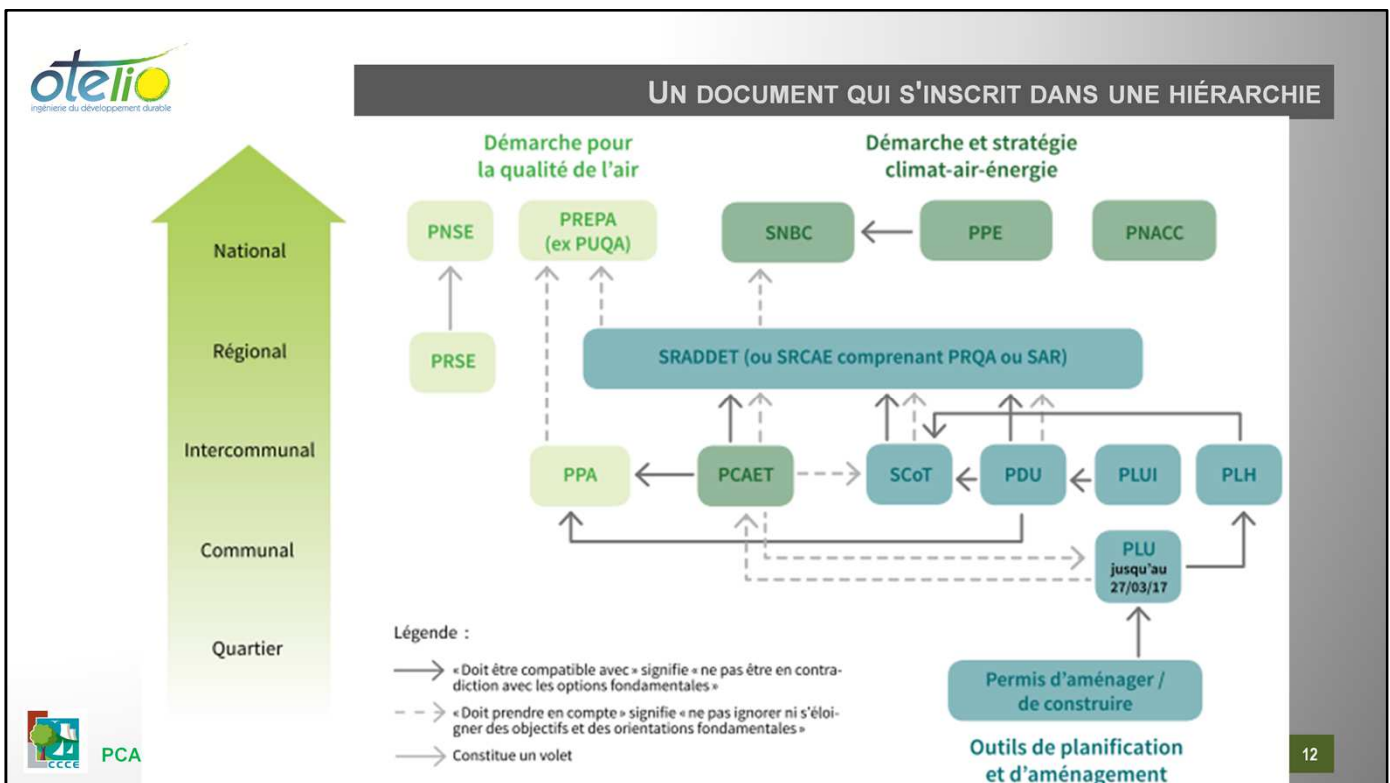
Territorial

- Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

Le PCAET a pour objectif la mise en place d'une démarche De planification stratégique et opérationnelle qui va mobiliser tous les acteurs du territoire (les élus, les habitants, les acteurs commerciaux etc...).

L'objectif est de réduire les émissions de GES afin d'adapter le territoire aux effets du changement climatique qui risque d'accentuer des problèmes de pollution atmosphérique.

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.



La CCCE n'est pas concernée par un PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère). Il n'en existe que 4 dans le Grand Est (Strasbourg, Reims, Nancy et les 3 Vallées (Fench-Orne-Moselle)).

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est un document de planification de stratégie territoriale à l'horizon 2050 pour l'aménagement du territoire et le développement durable.

Le SRADDET devrait être adopté à l'été 2019. Pour le moment, c'est le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) qui s'applique.

Objectifs en 2020 du SRCAE : -23% de réduction des émissions de GES (par rapport à 1990) – 14% de part d'ENR dans la consommation d'énergie finale - -8% par rapport à 2005 de la consommation énergétique finale.



Communauté de Communes de Cattenom et Environs



PCAET – COMMUNAUTE

SOURCE : ADMINEXPRESS.

SEPTEMBRE 2018

0 2 4 km

19/09/2018

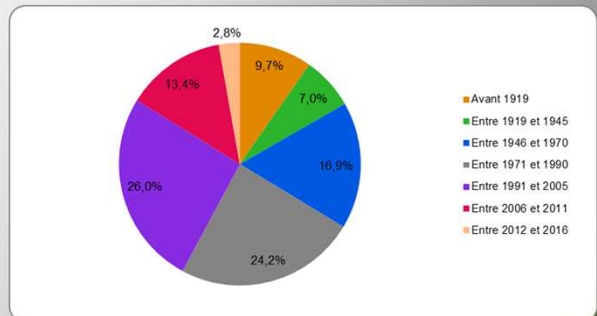
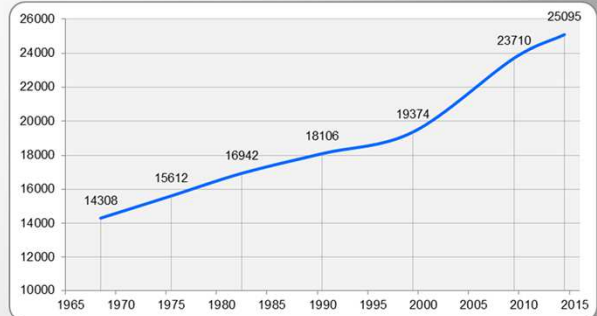
13

▪ **UN TERRITOIRE ATTRACTIF**

- 25 095 habitants en 2014 (soit 0,02% du département)
- Evolution positive portée par le solde migratoire et par le solde naturel
- Proximité du Luxembourg et de l'Allemagne

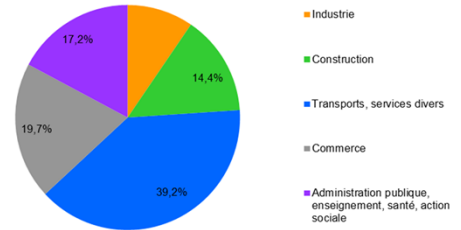
▪ **UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN**

- 10 353 résidences principales en constante augmentation depuis 1968
- Près de 60% des logements ont au moins 30 ans
- Plus de 30% des logements ont été construits avant la 1^{ère} réglementation thermique



▪ **UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE**

- 756 établissements principalement dans le secteur des transports et services divers
- 5 574 emplois (1,5% des emplois du département)
- Fin 2017, la centrale nucléaire de Cattenom employait 1 360 salariés EDF et 750 salariés permanents d'entreprises prestataires



- **UN TERRITOIRE DÉJÀ ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**
 - Volet environnement lors des « Assises du territoire » le 17 mars 2018
 - Aide aux particuliers pour l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables
 - Espaces Infos Energies
 - Thermographie aérienne (hiver 2010/2011)
 - Pré-diagnostic Cit'Ergie avec l'ADEME

Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Aides à l'installation d'équipement utilisant des énergies renouvelables

Depuis 2007, la CCCE aide les particuliers voulant installer des équipements utilisant certaines énergies renouvelables.

Chauffe-eau solaire individuel CESI :
Subvention de 100 € / m² de capteur installé (plafonné à 500 €)

Système Solaire Combiné (eau chaude sanitaire et chauffage) :
Subvention de 150 € / m² de capteur installé (plafonné à 1000 €)

Géothermie verticale :
Subvention de 10 % du montant TTC de l'installation (plafonné à 1000 €)

Récupérateur d'eau de pluie (volume > 4m³) :
Subvention de 30 % du coût TTC de l'installation (plafonné à 1000 €)

Le traitement de l'eau de pluie avec l'opti dans le réseau d'assainissement évite ainsi une prise en compte des traitements en amont, un investissement de moins de 1000 €, et permet de réduire la consommation d'eau potable grâce au compteur par prélèvement qui évite tout surcoût de traitement à la source de l'assainissement et évite les risques de pollution à la source de l'assainissement.

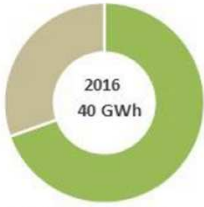
Aides accordées :

Solaire thermique : 49 dossiers pour un montant total de 22.879 €
Géothermie verticale : 11 dossiers pour un montant total de 12.005 €
Récupérateurs d'eau de pluie (depuis 2009) : 8 dossiers pour un montant total de 8.819 €

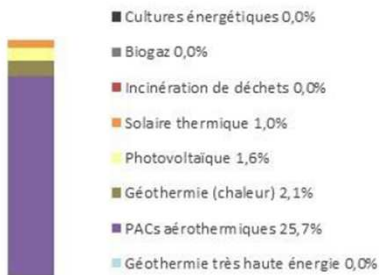
Renseignements ou retrait des dossiers au : 03 82 82 35 59 ou par email : contact@cc-ce.com



La conclusion lors des « Assises du territoire » était « la meilleure énergie c'est celle qu'on n'utilise pas » !

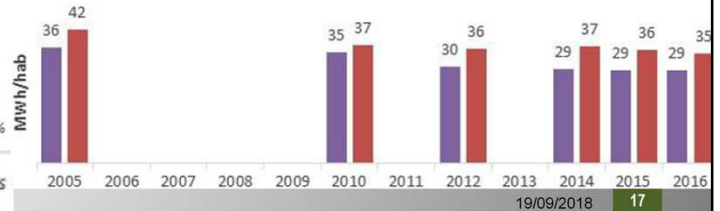


CC de Cattenom et Environs
Source ATMO Grand Est Invent'Air V2018



■ **UN TERRITOIRE DÉJÀ ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

- Production d'énergie primaire renouvelable déjà présente sur le territoire
 - Majoritairement le bois énergie
 - Puis les Pompes A Chaleur (Aérothermie)
- La CCCE plus « vertueuse » que le Grand Est en termes de consommation énergétique finale par habitant (corrigée des variations climatiques).



PCAET – COMMUNAUTÉ

CC de Cattenom et Environs
Grand Est

Il est précisé que le stand de tir à Cattenom est équipé de panneaux photovoltaïques.
Un projet d'éoliennes est également prévu : 3 éoliennes sont prévues à Escherange, 2 à Volmerange-les-Mines et 3 à Rochonvillers (hors périmètre de la CCCE). Un point presse est réalisé le 20/09.

Phase 1 – Etat des lieux, diagnostic et analyse des enjeux

Phase 2 – La stratégie Energie - Climat

Phase 3 – Le programme d'actions

Phase 4 – Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats

■ PHASE 1 : ETAT DES LIEUX, DIAGNOSTIC ET ANALYSE DES ENJEUX

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur...et analyse des options de développement de ces réseaux
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire et une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique



Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place les fondations du PCAET grâce à une connaissance fine de l'existant.

Le contenu du diagnostic est dicté par l'article R229-51 du code de l'environnement.

Les sources envisagées pour être utilisées dans le cadre du diagnostic : Observatoire Climat Air Energie, photos aériennes, fournisseurs et distributeurs d'énergie, données INSEE etc...

Des relevés sur le terrain sont également réalisés. Ponctuellement, Otélio pourra solliciter quelques communes pour obtenir des informations supplémentaires.


■ PHASE 2 : LA STRATÉGIE ENERGIE-CLIMAT

- La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité.
- Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
 - Maîtrise de la consommation d'énergie finale
 - Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
 - Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
 - Productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
 - Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
 - Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
 - Adaptation au changement climatique




La phase 2 de l'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme.

Le contenu de la phase 2 est dicté par l'article R229-51 du code de l'environnement.



LES 4 GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION D'UN PCAET

- **PHASE 3 : LE PROGRAMME D'ACTIONS**
 - Il définit les actions à mettre en œuvre
 - Il précise es moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus pour les principales actions envisagées




PCAET – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

19/09/2018 21


Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il explicite comment atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

Le contenu de la phase 3 est dicté par l'article R229-51 du code de l'environnement.



LES 4 GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION D'UN PCAET

- **PHASE 4 : LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS**
 - Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire



PCAET – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

19/09/2018

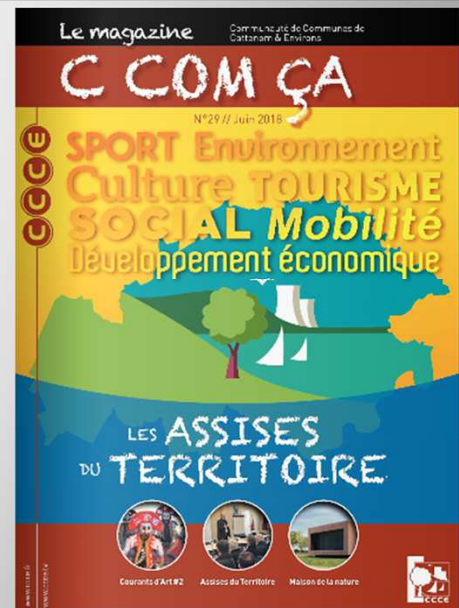
22

Cette dernière étape a pour objectif la rédaction d'une procédure pour le suivi et l'évaluation du PCAET.

Le contenu de la phase 4 est dicté par l'article R229-51 du code de l'environnement.

▪ **PARTAGÉ LE PROJET DE PCAET POUR UNE MEILLEURE ADHÉSION DE LA POPULATION**

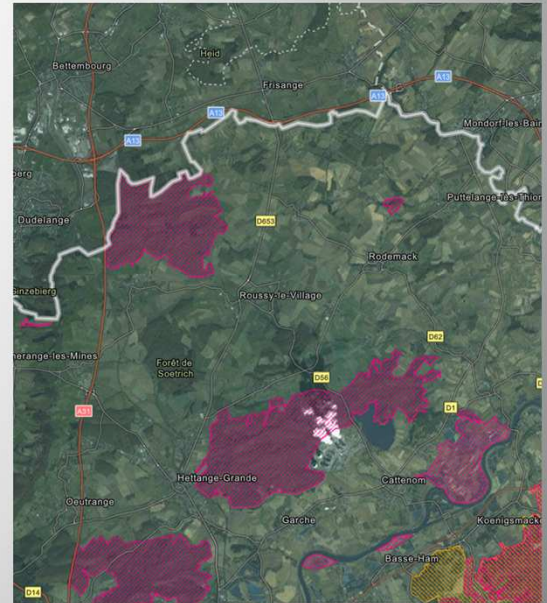
- Led Wall
- C Com Ca : article à préparer courant octobre pour le numéro de fin d'année « Qu'est-ce que le PCAET ? »
- Site internet, Facebook...
- Ouverture d'une « Boîte à idées » - Cahier de la concertation
- Panneaux de concertation (exposition itinérante)....



Un article dans le numéro de décembre du « C Com Ca » semble difficilement réalisable étant donné que le sommaire est déjà finalisé. En revanche, la CCCE étudie la possibilité d'un petit encart.

La DDT57 informe que la concertation peut être hébergée sur le site internet de la commune (voir site internet de la CPHVA : <https://www.flui.city/pays-haut-val-d-alzette/news>).

- IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES EFFETS DU PLAN
- ATTÉNUER LES EFFETS « NÉGATIFS » DU PLAN
- RENFORCER SES EFFETS POSITIFS
- COMMUNIQUER ET SUIVRE CES EFFETS



Sept – Déc 2018	Phase 1 – Etat des lieux , diagnostic et analyse des enjeux
Janv – Fév 2019	Phase 2 – La stratégie Energie - Climat
Mars – Aout 2019	Phase 3 – Le programme d’actions
Septembre 2019	Phase 4 – Un dispositif de suivi et d’évaluation des résultats
Oct 2018 – Sept 2019	Concertation
Oct 2018 – Sept 2019	Evaluation Environnementale Stratégique

DATES À FIXER

▪ **PHASE 1**

Fin octobre / début novembre : réunion intermédiaire

Fin décembre : réunion finale

▪ **PHASE 2**

Fin janvier : réunion intermédiaire

Fin février : réunion finale

Otélío prend contact avec Mme JAAFAR pour élaborer le calendrier des prochaines réunions.

ECHANGES SUR LES ATTENTES VIS-À-VIS DU PCAET

- Pourquoi le territoire est-il plus vertueux énergétiquement parlant que le territoire du Grand Est ?*
Une majorité d'habitants du territoire bénéficient d'un niveau de vie relativement élevé. Ainsi, la mise en place d'isolants performants et de système d'utilisation d'énergie renouvelable est régulièrement observée aussi pour les constructions neuves que pour les rénovations.
- La centrale nucléaire émet peu de gaz à effet de serre.
- Certains éléments du PCAET pourraient être déjà intégrés aux PLU en cours d'élaboration.
- Il convient de prendre en compte le projet de SRADDET pour assurer la compatibilité avec le PCAET.

MERCI DE VOTRE ATTENTION